

COMPTE RENDU SEANCE

Du mardi 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le mardi 8 février à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, RAYSEGUIER Christian, MONJAL Mathilde, TONON Yannick.

Absent : LECUTIER Jean-Marc

Absents donnant procuration :

MILHET Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline

RUIZ Benoit donne procuration à CATALA Gérard

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance :

CATALA Gérard, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 décembre 2021 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Plan de financement : « Travaux de menuiseries sur plusieurs bâtiments communaux (salle polyvalente et salle paroissiale ; La Mairie ; Le Moulin). »**

La commune de Boissezon possède quelques bâtiments communaux (salle polyvalente et salle paroissiale ; La Mairie ; Le Moulin) qui ont des portes et fenêtres vétustes car très anciennes. Afin d'assurer une meilleure isolation et protection des bâtiments la commune décide de refaire les menuiseries.

Mme Le Maire propose des devis pour un total HT de 49 045,02€

Plan de financement :

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| DETR 2022 40% | 19 618,00€ |
| Conseil Général 20% | 9 809,00€ |
| CACM 20% | 9 809,00€ |
| Autofinancement (commune) 20% | 9 809,02€ |

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Plan de financement : « Point d'aspiration sur la Durenque ».**

Vu la nécessité de mettre en place une défense extérieure contre l'incendie sur la Durenque au niveau du Moulin.

Vu la délibération n°2021_D25 du 6 octobre 2021.

Vu le devis d'un montant de : 3 000€ HT

Mme Le Maire propose au conseil un **plan de financement :**

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| DETR 2022 | 50% 1500 € |
| CACM | 25% 750 € |
| Autofinancement (commune) | 25% 750 € € |

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

▪ **Convention « Autan de Blues 2022 ».**

Mme Le Maire explique qu'une convention est passé avec Lo Bolegason et la commune de Boissezon afin d'accueillir un concert à la salle polyvalente le 5 février 2022 dans le cadre du festival Autan de Blues.

Le coût de fonctionnement pour la commune est de 700€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
AUTORISE la commune à prendre en charge les frais de fonctionnement ;
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier ;

La séance est levée à 20h00